



Commune d'HAUTOT LE VATOIS

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du 3 juillet 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le 3 juillet 2017 à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- adoption du compte rendu de la réunion du 7 avril 2017,
- fonds d'aide aux jeunes,
- fonds solidarité logement,
- CCRY, rapport de la CLECT,
- Syndicat de gendarmerie,
- SDE 76, retrait de 41 communes de la métropole rouennaise,
- photocopieur,
- demande d'aide financière individuelle,
- point sur le projet d'association de communes,
- informations et questions diverses.

Madame Karine DUVAL et Messieurs Remi HERON et Marc ROBERT étaient excusés.

1. Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 7 avril dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Après lecture par Monsieur le Maire du bilan transmis pour le Fonds départemental d'Aide aux Jeunes, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de renouveler sa participation financière soit, 0,23 € par habitants.
3. Après lecture par Monsieur le Maire du bilan transmis pour le Fonds Solidarité Logement, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de prolonger d'une année son adhésion soit, 235 € pour l'année 2017.
4. Monsieur Jérôme PETIT, présente au Conseil municipal les propositions faites par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la CCRY. Celles-ci concernent d'une part les conséquences de l'intégration des nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017 en matière de :
 - transfert de fiscalité professionnelle
 - transfert de compétence des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU),
 - compétence transport et créneaux centre aquatique pour les scolaires,
 - compétence collecte et traitement des ordures ménagères ;

Les propositions faites par la CLECT permettent de respecter une égalité de traitement entre les communes "historiques" de la CCRY et les nouvelles communes et de garantir une stabilité de la fiscalité pour les habitants et budgétaire pour les communes.

D'autre part, la CLECT a émis des propositions sur les modalités de transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage de la ville d'Yvetot vers la CCRY.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'ensemble de ces propositions.

5. Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que la commune doit participer pour la dernière année au financement de la construction de la nouvelle gendarmerie de Terres de Caux (ex Fauville en Caux). Il est décidé d'en assurer le financement sur le budget de la commune et non pas de le fiscaliser comme la loi l'y autorise.
6. Conformément à la demande du Syndicat d'Energie de Seine Maritime (SDE 76), le Conseil municipal se prononce favorablement sur le retrait de ce syndicat de 41 communes de la Métropole rouennaise.
7. Lors d'un précédent Conseil municipal il avait été décidé de prolonger d'une année le contrat de maintenance du photocopieur. Une étude sur son remplacement a été menée sur la base des propositions de deux entreprises. Celle-ci aboutit à des prix comparables de l'ordre de 53 € par mois. Le Conseil choisit de faire appel aux services de l'entreprise DESK qui propose une remise de 600 €.

8. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de demande d'aide pour le financement du coût induit par une inscription en centre aéré. Après en avoir délibéré le Conseil décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande au motif que ce type d'aide n'est pas prévu par le règlement communal d'action social. La famille sera informée de cette décision et sera incitée à rencontrer une assistante sociale si elle l'estime nécessaire.
9. Après un échange sur les perspectives d'association avec les communes d'Autretot, d'Hautot-Saint-Sulpice et Veauville-les-Baons (cf. compte rendu de la réunion du 15 juin ci-jointe) le Conseil municipal décide de poursuivre la démarche et de participer aux réunions thématiques intercommunales.

Informations :

- Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à un courrier adressé à Mme La Préfète de Seine Maritime, il sera reçu accompagné de Messieurs Jérôme PETIT et Claude BELLIN par le secrétaire général de la Préfecture le 3 août prochain afin d'échanger sur les difficultés que rencontre la commune en matière de découpage administratif (circonscription pour les législatives, rattachement à la gendarmerie de Terre-de-Caux (ex Fauville-en Caux), rattachement à Pôle-emploi de Lillebonne, rattachement à la CPAM du Havre,...).
- En ce qui concerne la réserve incendie de la Cour souveraine, Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise Eurobâches a reçu les matériaux nécessaires. La mise en place doit intervenir dans les semaines qui viennent. Contact pris avec Véolia, l'entreprise pourra remplir la réserve gratuitement au titre de la lutte contre les incendies.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été destinataire du diagnostic accessibilité des bâtiments communaux aux personnes en situation de handicap. Une rencontre avec la personne l'ayant réalisé est programmée le jeudi 6 juillet à 14 H 30.
- Mme Christine SEGUIN informe le Conseil que dès la rentrée scolaire 2017/2018 l'école d'Autretot sera ouverte quatre jours par semaine et non plus quatre jours et demi.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission travaux a procédé à l'ouverture des plis pour la remise en état de la route des fermes. Les montants

proposés sont inférieurs aux prévisions. L'analyse des propositions permettra de choisir l'entreprise.

- **Mise à jour du site internet de la commune :** Depuis le dernier compte rendu du Conseil municipal, le site internet de la commune (<http://www.hautot-le-vatois.fr>) s'est enrichi dans la rubrique "actualité" d'une présentation des résultats des élections présidentielles et législatives dans notre commune, d'articles sur le concert de la maîtrise de Seine Maritime et sur la randonnée organisée par le Comité de loisirs et d'une information sur le transport scolaire pour l'année scolaire 2017/2018.